

# Résumé

## Section A - Introduction et avertissements

### Avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives applicables.

Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris tous documents incorporés par référence et les Conditions Définitives applicables.

Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives applicables est intentée devant un tribunal d'un État Membre de l'Espace Économique européen, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale de l'État Membre où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction de ce Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables avant le début de la procédure judiciaire.

Aucune responsabilité civile ne sera recherchée auprès de l'Émetteur ou du Garant dans cet État Membre sur la seule base du présent résumé, y compris sa traduction, à moins que le contenu du résumé ne soit jugé trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, ou à moins qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.

Vous êtes sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### Nom et numéro d'identification internationale de titres (*International Securities Identification Number - ISIN*) des titres

Émission de jusqu'à 200 000 000 EUR de titres à taux fixe indexés sur le Taux d'Intérêt d'un Sous-Jacent à échéance le 28 mars 2028 - Les titres sont des Certificats. Code ISIN (« **International Securities Identification Number** »): XS2606080294.

### Identité et coordonnées de l'émetteur

BNP Paribas Issuance B.V. (l'« **Émetteur** »), Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas (numéro de téléphone : +31(0)88 738 0000). L'Identifiant d'Entité Légale (LEI) de l'Émetteur est 7245009UXRIGIRYOBR48.

### Identité et coordonnées de l'offreur et/ou de la personne demandant l'admission à la négociation

Les Offreurs:

AXA BANK BELGIUM Place du Trône 1, 1000 Brussels, Belgium et CRELAN Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Brussels, Belgium

Personne demandant l'admission à la négociation : BNP Paribas Issuance B.V. (l'« **Émetteur** »), Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas (numéro de téléphone : +31(0)88 738 0000).

### Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le prospectus

Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** »), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02, France - +33(0)1 53 45 60 00 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

### Date d'approbation du prospectus

Le Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF le 31 mai 2023 sous le numéro d'approbation 23-197, tel que complété de temps à autre.

## Section B - Informations clés sur l'émetteur

### Qui est l'émetteur des titres ?

#### Domicile / forme juridique / LEI / droit en vertu duquel l'émetteur opère / pays de constitution

BNPP B.V. a été constituée aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'Entité Légale (LEI) : 7245009UXRIGIRYOBR48.

La note de crédit à long terme de BNPP B.V. est A+ avec perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited) et la note de crédit à court terme de BNPP B.V. est A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited).

#### Activités principales

L'Émetteur a pour activité principale d'émettre et/ou d'acquérir des instruments financiers de toute nature et de conclure des contrats à cet effet pour le compte de différentes entités au sein du Groupe BNPP.

Les actifs de BNPP B.V. sont constitués des obligations des autres entités du Groupe BNPP. Les porteurs de Titres émis par BNPP B.V. seront, sous réserve des dispositions de la Garantie pertinente émise par BNPP, exposés à la capacité des entités du Groupe BNPP à exécuter leurs obligations envers BNPP B.V.

#### Actionnaires principaux

BNP Paribas détient 100 % du capital social de BNPP B.V.

#### Identité des directeurs généraux clés de l'émetteur

Le Directeur général de l'Émetteur est BNP Paribas Finance B.V.

Les Directeurs généraux de BNP Paribas Finance B.V. sont Edwin Herskovic, Cyril Le Merrer, Folkert van Asma, Geert Lippens, François Buhagiar et Matthew Yandle.

#### Identité des commissaires aux comptes de l'émetteur

Deloitte Accountants N.V. est le commissaire aux comptes de l'Émetteur. Deloitte Accountants N.V. est un cabinet d'expertise-comptable indépendant enregistré aux Pays-Bas auprès de la NBA (*Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants*).

### Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

#### Informations financières clés

<b>Compte de résultat</b>			
	<b>Année</b>	<b>Année -1</b>	
<b>En €</b>	31/12/2022	31/12/2021	
<b>Bénéfice/perte d'exploitation</b>	120 674	47 856	
<b>Bilan</b>			
	<b>Année</b>	<b>Année -1</b>	
<b>En €</b>	31/12/2022	31/12/2021	
<b>Endettement financier net (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie)</b>	94 563 113 054	87 075 923 521	
<b>Ratio courant (actif courant/passif courant)</b>	1,0	1,0	
<b>Ratio dette sur capitaux propres (total du passif/total des capitaux propres)</b>	126 405	133 566	
<b>Ratio de couverture des intérêts (résultat d'exploitation/charge d'intérêts)</b>	Pas de charge d'intérêts	Pas de charge d'intérêts	
<b>État des flux de trésorerie</b>			
	<b>Année</b>	<b>Année -1</b>	
<b>En €</b>	31/12/2022	31/12/2021	
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	-113 916	622 151	
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	0	0	
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	0	0	

#### **Qualifications dans le rapport d'audit**

Sans objet, il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus de Base.

#### **Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?**

Sans objet. BNPP B.V. est une société opérationnelle. La solvabilité de BNPP B.V. dépend de la solvabilité de BNPP.

### **Section C - Informations clés sur les titres**

#### **Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?**

#### **Type, catégorie et ISIN**

Émission de jusqu'à 200 000 000 EUR de titres à taux fixe indexés sur le Taux d'Intérêt d'un Sous-Jacent à échéance le 28 mars 2028 - Les titres sont des Certificats. Code ISIN (« **International Securities Identification Number** »): XS2606080294.

#### **Devise / dénomination / valeur au pair / nombre de titre émis / terme des titres**

La devise des Titres est l'euro (« EUR »). Les Titres ont une valeur au pair de 1000 EUR. Jusqu'à 200 000 Titres seront émis. Les Titres seront remboursés le 28 mars 2028.

#### **Droits attachés aux Titres**

*Maintien de l'Emprunt à son Rang* - Les modalités des Titres ne contiendront aucune clause de maintien de l'emprunt à son rang.

*Cas de défaut* - Les modalités des Certificats prévoient des cas de défaut, y compris le défaut de paiement, le défaut d'exécution ou le non-respect des obligations de l'Émetteur ou du Garant en vertu des Titres ; l'insolvabilité ou la liquidation de l'Émetteur ou du Garant.

*Droit applicable* - Les Titres sont régis par le droit anglais.

**Remboursement** : À moins que les Certificats soient remboursés par anticipation ou rachetés et annulés, à la Date de Remboursement, chaque Titulaire recevra un paiement en espèces égal au Montant Notionnel pour chaque Certificat.

**Coupon** : À chaque Date de Paiement de Coupon Fixe ou chaque Date de Paiement de Coupon Variable, chaque Titulaire recevra un paiement pour chaque Certificat correspondant au Montant Notionnel multiplié par le Taux de Coupon défini pour la Période de Coupon se terminant à cette Date de Paiement de Coupon Fixe ou Date de Paiement de Coupon Variable, le cas échéant.

#### **Taux de Coupon :**

Pendant la période comprise entre le 28 mars 2024 inclus et le 28 mars 2026 exclu, le Taux de Coupon à la Date de Paiement du Coupon Fixe sera de 4,00% par an.

Pendant la période comprise entre le 28 mars 2026 inclus et le 28 mars 2028 exclu, le Taux de Coupon à la Date de Paiement du Coupon Variable sera de 2.00 x (EUR CMS 30Y moins EUR CMS 5Y), sous réserve d'un Taux de Coupon minimum de 1,00 % par an et sous réserve d'un Taux de Coupon maximum de 5,00 % par an. Tout Taux de Coupon sera déterminé à la date tombant cinq Jours de Règlement TARGET2 avant le dernier jour de la Période d'Intérêt concernée.

<b>Date d'Émission</b>	28 mars 2024	<b>Prix d'Émission (par Certificat)</b>	100%
<b>Date de Remboursement Final</b>	28 mars 2028	<b>Devise du Produit</b>	EUR
		<b>Montant Notionnel (par Certificat)</b>	1000 EUR
<b>Dates de Paiement de Coupon Fixe</b>	Le 28 mars de chaque année à compter du 28 mars 2025 inclus et jusqu'au 28 mars 2026 inclus (sous réserve d'ajustements)		
<b>Dates de Paiement de Coupon Variable</b>	Le 28 mars de chaque année à compter du 28 mars 2027 inclus et jusqu'au 28 mars 2028 inclus (sous réserve d'ajustements)		
<b>EUR CMS 30Y</b>	Le swap de taux d'intérêt EUR avec une échéance de 30 ans qui figure sur Reuters « ICESWAP2 » (ou sur toute page lui succédant) à 11 h 00, heure de Francfort.		
<b>EUR CMS 5Y</b>	Le swap de taux d'intérêt EUR avec une échéance de 5 ans qui figure sur Reuters « ICESWAP2 » (ou sur toute page lui succédant) à 11 h 00, heure de Francfort.		

**Assemblées** - Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté ni voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

**Représentant des titulaires** - Aucun représentant des Titulaires n'a été nommé par l'Émetteur.

#### Ancienneté des titres

Les Titres constituent des obligations non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Émetteur qui viennent au même rang entre eux.

#### Restrictions de la libre négociation des titres

Il n'existe pas de restrictions de la libre négociation des Titres.

#### Dividende ou politique de paiement

Non applicable

#### Où les titres seront-ils négociés ?

#### Admission à la négociation

Non applicable

#### Existe-t-il une garantie attachée aux titres ?

#### Nature et portée de la garantie

Les obligations au titre de la garantie sont des obligations privilégiées de premier rang (au sens de l'article L.613-30-3-1-3° du Code monétaire et financier) et des obligations non assorties de sûretés de BNPP et seront de même rang que ses autres obligations privilégiées de premier rang et non assorties de sûretés actuelles et futures, sous réserve des exceptions qui peuvent de temps à autre être obligatoires en vertu du droit français.

Dans le cas d'un bail-in de BNPP mais pas de BNPP B.V., les obligations et/ou montants dus par BNPP au titre de la garantie seront réduits afin d'illustrer toute modification ou réduction appliquée au passif de BNPP, suite au bail-in de BNPP par un régulateur compétent (y compris dans une situation où la Garantie elle-même ne fait l'objet d'aucun bail-in).

Le Garant garantit inconditionnellement et irrévocablement à chaque Titulaire que, si pour quelque raison que ce soit, BNPP B.V. ne verse pas une somme qu'elle doit payer ou ne remplit pas une autre obligation liée aux Titres à la date spécifiée pour ce paiement ou l'exécution de cette obligation, conformément aux Conditions, le Garant paiera cette somme dans la devise dans laquelle le paiement est dû, en fonds immédiatement disponibles, ou, le cas échéant, remplira ou fera remplir l'obligation concernée à la date prévue pour l'exécution.

#### Description du Garant

Les Titres seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par BNP Paribas (« BNPP » ou le « Garant ») en vertu d'un acte de garantie de droit France signé par BNPP le 31 mai 2023 (la « Garantie »).

Le Garant a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français et agréée en qualité de banque, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris, France. Identifiant d'Entité Légale (LEI) : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83.

Les notations de crédit à long terme de BNPP sont A+ avec perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited), Aa3 assortie d'une perspective stable (Moody's Investors Service Ltd.), AA- avec perspective stable (Fitch Ratings Ireland Limited) (la note à long terme attribuée à la dette senior privilégiée de BNPP par Fitch Ratings Ireland Limited) et AA (faible) avec perspective stable (DBRS Rating GmbH) et les notations de crédit à court terme de BNPP sont A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited), P-1 (Moody's Investors Service Ltd.), F1+ (Fitch Ratings Ireland Limited.) et R-1 (middle) (DBRS Rating GmbH).

L'organisation de BNP Paribas s'appuie sur trois divisions opérationnelles : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

**Corporate and Institutional Banking (CIB)** : Global Banking, Global Markets et Securities Services.

**Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)** :

- *Commercial & Personal Banking dans la zone euro* : Commercial & Personal Banking en France (CPBF), BNL banca commerciale (BNL bc), Commercial & Personal Banking en Italie, Commercial & Personal Banking en Belgique (CPBB), Commercial & Personal Banking au Luxembourg (CPBL).

- *Les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour de*: Europe Méditerranée, couvrant les banques commerciales hors zone euro, notamment en Europe centrale, en Europe de l'Est, en Turquie et en Afrique.

- *Métiers spécialisés* : BNP Paribas Personal Finance, Arval et BNP Paribas Leasing Solutions, les nouveaux métiers numériques spécialisés (en particulier Nickel, Floa, Lyf) et BNP Paribas Personal Investors.

*Investment & Protection Services (IPS)* : Assurance (BNP Paribas Cardif), gestion d'actifs et de patrimoine : BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate, BNP Paribas Principal Investments (gestion du portefeuille d'investissements industriels et commerciaux cotés et non cotés du Groupe BNP Paribas) et BNP Paribas Wealth Management.

Au 30 juin 2023, les principaux actionnaires étaient la Société Fédérale de Participations et d'Investissement ("SFPI"), société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'Etat belge, qui détient 5,1% du capital social, BlackRock Inc. qui détient 6,9% du capital social, Amundi qui détient 5% du capital social et le Grand-Duché de Luxembourg, qui détient 1% du capital social.

**Informations financières clés pour évaluer la capacité du garant à remplir ses engagements en vertu de la garantie**  
**BNP Paribas a publié le 2 mai 2023 des séries trimestrielles de l'année 2022 recomposées pour tenir compte sur chacun des trimestres (i) de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente à la suite de la cession de Bank of the West le 1er février 2023 ; (ii) de l'application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance à partir du 1er janvier 2023 ; (iii) de l'application de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes » en Turquie à partir du 1er janvier 2022 et (iv) de transferts internes d'activités et de résultats opérés chez Global Markets et dans la Banque Commerciale en Belgique.**

<b>Compte de résultats</b>					
	Année	Année-1	Année-2	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
En millions €	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	30/09/2023	30/09/2022
<b>Revenu net d'intérêts</b>	N/A	19 238	21 312	N/A	N/A
<b>Produit net des honoraires et commissions</b>	N/A	10 362	9 862	N/A	N/A
<b>Gain net sur instruments financiers</b>	N/A	7 777	7 146	N/A	N/A
Revenus	45 430	43 762	44 275	34 976	34 545
Coût du risque	-3 003	-2 971	-5 717	-2 065	-2 306
Revenu d'exploitation	12 564	11 325	8 364	9 738	9 846
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires</b>	9 848	9 488	7 067	9 906	7 706
<b>Bénéfice par action (en euros)</b>	7,80	7,26	5,31	6,85*	6,19
<b>Bilan</b>					
	Année	Année-1	Année-2	Intermédiaire	Valeur intermédiaire pour la même période de l'année précédente pour comparaison
En millions d'€	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	30/09/2023	30/09/2022
Total des actifs	2 663 748	2 634 444	2 488 491	2 701 362	3 009 340
Dettes représentées par un titre	220 937	220 106	212 351	268 513	228 110
<i>Dont dettes senior préférées à moyen long terme</i>	58 899**	78 845**	82 086**	N/A	N/A
Dettes subordonnées	24 160	25 667	23 325	N/A	N/A
Prêts et créances sur la clientèle	857 020	814 000	809 533	853 247	869 500
Dettes envers la clientèle	1 008 056	957 684	940 991	965 980	1 015 649
Capitaux propres (part du Groupe)	121 237	117 886	112 799	124 138	120 764
Créances douteuses / encours bruts***	1,7%	2,0%	2,1%	1,7%	1,7%
Ratio Common Equity Tier 1 (CET1)	12,3%	12,9%	12,8%	13,4%	12,1%
Ratio de fonds propres total	16,2%	16,4%	16,4%	17,8%	15,9%
Ratio de levier****	4,4%	4,1%	4,4%	4,5%	3,9%

(\*) Calculé sur la base du résultat net distribuable en 2023

(\*\*) Périmètre prudentiel

(\*\*\*) Encours dépréciés (stage 3), bilan et hors bilan, non nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres sur les encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance).

(\*\*\*\*) Sans l'effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème (calculé conformément à l'article 500 ter du Règlement UE n° 2020/873). L'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème a pris fin le 31 mars 2022.

#### Principaux facteurs de risque liés au Garant

1. Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.
2. Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre par le Groupe BNP Paribas pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.
3. Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.
4. L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs
5. Le contexte économique et financier défavorable a eu par le passé, et pourrait avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe BNP Paribas et les marchés dans lesquels il opère.
6. Des mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années, en particulier en réponse à la crise financière mondiale, ainsi que des nouvelles propositions de loi, pourraient affecter de manière substantielle le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.
7. Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté

#### Quels sont les principaux risques spécifiques aux titres ?

##### Principaux facteurs de risque spécifiques aux titres

Il y a également les risques associés aux Titres, notamment :

##### 1. Risque relatif à la structure des Titres :

Le taux variable de rendement des Titres et la date de remboursement des Titres dépendent de la performance des EUR CMS 30Y et EUR CMS 5Y.

##### 2. Risques relatifs aux perturbations et ajustements :

Si un Événement de l'Administrateur ou de Référence se produit, les Titres pourraient faire l'objet d'ajustements ou d'un remboursement anticipé. Ces conséquences pourraient avoir un effet négatif important sur la valeur et la liquidité des Titres et/ou sur le rendement qu'un Titulaire peut espérer recevoir sur son investissement.

##### 3. Risque relatif aux marchés sur lesquels sont négociés les titres :

Le cours des Titres peut être affecté par différents facteurs, y compris, sans s'y limiter, le temps restant jusqu'à la date de remboursement prévue des Titres. La possibilité que la valeur et le cours des Titres fluctuent (de manière positive comme négative) dépend d'un certain nombre de facteurs, que les investisseurs doivent examiner attentivement avant d'acheter ou de vendre des Titres.

##### 4. Risques juridiques :

Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté ni voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

### Section D - Informations clés sur l'offre de titres au public et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

#### Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ce titre ?

##### Conditions générales, modalités et calendrier prévu de l'offre

Les titres seront offerts au public entre le 27 février 2024 inclus et le 25 mars 2024 inclus, sous réserve de toute clôture anticipée ou prolongation de la période d'offre.

##### Estimation du total des frais liés à l'émission et/ou l'offre, y compris l'estimation des frais facturés à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur

Il n'existe pas de frais facturés aux investisseurs par l'émetteur.

#### Qui est l'offreur et/ou la personne demandant l'admission à la négociation ?

##### Description de l'offreur et/ou de la personne demandant l'admission à la négociation

Les Offreurs:

AXA BANK BELGIUM Place du Trône 1, 1000 Brussels, Belgium et CRELAN Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Brussels, Belgium

Personne demandant l'admission à la négociation : BNP Paribas Issuance B.V. (l'« Émetteur »), Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas (numéro de téléphone : +31(0)88 738 0000).

#### Pourquoi le présent prospectus est-il édité ?

##### Utilisation et montant net estimé des produits

Les produits nets de l'émission des Titres seront affectés aux besoins généraux de financement de l'Émetteur. Ces produits pourront être utilisés pour maintenir des positions sur des contrats d'options, des contrats à terme ou d'autres instruments de couverture.

Produit net estimé : Jusqu'à 200 000 000 EUR

##### Contrat de prise ferme

Aucun contrat de prise ferme n'est conclu.

#### Principaux conflits d'intérêts relatifs à l'offre ou à l'admission à la négociation

BNP Paribas et ses filiales peuvent également avoir conclu, et pourraient dans le futur conclure des transactions en tant que banque d'investissement ou banque commerciale avec, et peuvent fournir des services à, l'Émetteur et le Garant et leurs filiales respectives dans le cadre d'activités courantes.

Différentes entités au sein du Groupe BNPP (y compris l'Émetteur et le Garant) et leurs Filiales assument différentes fonctions en lien avec les Titres, y compris Émetteur des Titres et Agent de Calcul des Titres, ce qui peut entraîner de potentiels conflits d'intérêts.

BNP Paribas, qui agit en tant qu'Agent de Calcul, est une Filiale de l'Émetteur et du Garant et de potentiels conflits d'intérêts peuvent exister entre cette entité et les porteurs de Titres, y compris concernant certaines décisions et certains jugements que l'Agent de Calcul doit prendre. Les intérêts économiques de l'Émetteur et de BNP Paribas en tant qu'Agent de Calcul sont potentiellement défavorables aux intérêts des Titulaires en tant qu'investisseurs dans les Titres.

Exception faite de ce qui est mentionné ci-dessus, aucune personne intervenant dans l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Émetteur, un intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'offre, y compris des intérêts conflictuels.